Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2024 - B2024/066125 - 2020 B 06146 - 889 184 024 - ABCIS 5

CERTIFIE CONFORME

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	40 825	9 062	31 763	36 529
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 429 955		1 429 955	
Autres titres immobilisés	752 829		752 829	200
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 223 760**	**9 062**	**2 214 698**	**36 729**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	59 868		59 868	33 252
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 842		3 842	3 806
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 239		9 239	1 285
Autres créances	2 220		2 220	57 592
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				508 767
Disponibilités	263 693		263 693	1 959 151
Charges constatées d'avance				19 625
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**338 862**		**338 862**	**2 583 478**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**2 562 622**	**9 062**	**2 553 560**	**2 620 207**

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	2 578 273	2 578 273
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	250	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 747	
Report à nouveau		-10 487
Résultat de l'exercice	**-68 108**	**15 484**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 515 162**	**2 583 270**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 607	999
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 324	13 698
Personnel	2 390	4 483
Organismes sociaux	17 526	1 752
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 957	15 978
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	469	27
Dettes fiscales et sociales	30 342	22 240
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	126	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**38 398**	**36 937**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**2 553 560**	**2 620 207**

CERTIFIE CONFORME

Règles et méthodes comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) en vigueur à la date de l'arrêté des comptes.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués ci-après.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Petits matériels de faible valeur

L'entreprise comptabilise en charges les matériels, outillages et matériels de bureau dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 500 Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais associés).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement significatif dans les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes n'est survenu au cours de

Règles et méthodes comptables

l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	37 745	3 081		40 825
Immobilisations financières	200	2 182 733		2 182 934
Total	37 945	2 185 814		2 223 760
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	1 216	7 846		9 062
Total	1 216	7 846		9 062
ACTIF NET				2 214 698

Notes sur le bilan

Actif circulant

Les flux s'analysent comme suit :

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	150		150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	59 868	59 868	
Autres	15 301	15 301	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**75 319**	**75 169**	**150**

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 2 578 273,00 euros décomposé en 2 578 273 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 578 273	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 578 273	1,00

Notes sur le bilan

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d' 1 an	Echéances à plus d' 1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (*) (**	4 607	4 607		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 324	3 324		
Dettes fiscales et sociales	30 342	30 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	126	126		
Produits constatés d'avance				
Total	**38 398**	**38 398**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(**) Dettes envers les associés 4 607

Comptes de régularisation

CHARGES A PAYER

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	636
Dettes provis. pr congés à payer	2 390
Charges sociales s/congés à payer	1 201
Charges sociales - charges à payer	14 554
Etat - autres charges à payer	469
Total	**19 250**

ABCIS 5
Société à responsabilité limitée au capital de 2 578 273 euros
Siège social : 42 Avenue du 11 Novemlbre1918
69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE
889 184 024 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à – 68 108,03 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice – 68 108,03 euros
En totalité au compte « report à nouveau »

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance